# B 001

## PLAN DE REPERAGE





Appartement B 001	Bât B
3 pièces	Niveau RDC
Entrée	4.30 m <sup>2</sup>
Dégagement	5.40 m <sup>2</sup>
Pièce de vie	24.80 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.60 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.30 m <sup>2</sup>
Salle de bain	4.60 m <sup>2</sup>
WC	2.00 m <sup>2</sup>
Local vélos	1.50 m <sup>2</sup>



Appartement B 001	Bât B
3 pièces	Niveau RDC
Entrée	4.30 m <sup>2</sup>
Dégagement	5.40 m <sup>2</sup>
Pièce de vie	24.80 m <sup>2</sup>
Chambre 1	12.60 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.30 m <sup>2</sup>
Salle de bain	4.60 m <sup>2</sup>
WC	2.00 m <sup>2</sup>



TOTAL	64.50 m <sup>2</sup>
Terrasse	6.40 m <sup>2</sup>
Jardin	13.90 m <sup>2</sup>
14/05/2024	Indice : C



# LA PASSERELLE

**ENTREE** 



## **LEGENDE**

FAV Fenêtre avec allège vitrée FAP Fenêtre avec allège pleine PF Porte fenêtre

F Fenêtre Fixe

Chambre 1

Entrée

SdB HSFP 2.20m

Rgt vélo

Faux plafond Hauteur sous faux plafond

GC Garde-corps R Réfrigérateur VRE Volet roulant électrique VRM Volet roulant manuel BL Ballon thermo-dynamique PAC Pompe à chaleur

Chambre 2

Dgt

PAC

ΕV

LV

CU

WC

HSFP 2.20m

HSP 2.50m Pièce de vie

PL Placard

Lave linge ΕV Evier cuisine LV Lave vaisselle

- La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.
- La hauteur sous plafond des pièces est de 2.50m environ, sauf mentions particulières.

R

- A partir des logements de type 3, les équipements électroménagers, les meubles éviers, les éviers et le mobilier représentés sur les plans ne sont pas fournis. L'emplacement des équipements est figuré à titre indicatif. Une kitchenette est fournie pour les logements de type 1 et 2.

TERRASSE

\*Jardin

- Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, convecteurs sont figurés à titre indicatif. La végétation éventuellement figurée en extérieur n'est pas contractuelle.
- Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles. Les surfaces intérieures et extérieures sont données à titre indicatif au sens de l'article R261-25 du CCH.
- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, les soffites ou faux-plafonds, que l'équipement.
  - Les portes-fenêtres sortant sur les espaces extérieurs sont appuyées sur des seuils dont la hauteur n'est pas précisée.

